

LA FORMATION POST PERMIS

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

En proposant l'opportunité d'une telle formation complémentaire, la Sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de sur-confiance qui survient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire et qui est la cause d'une mauvaise appréciation des risques et donc d'une accidentalité particulièrement élevée.

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

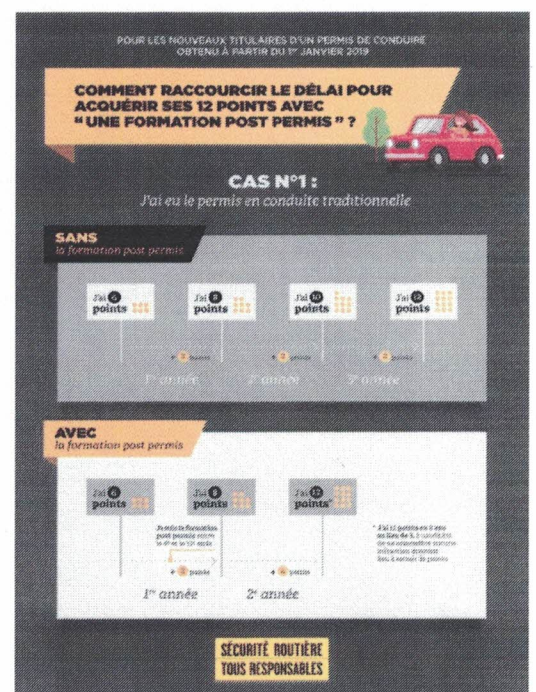
La formation complémentaire a pour objectif de renforcer les compétences acquises par les conducteurs depuis le début de leur apprentissage de la conduite.

Objectif : faire diminuer l'accidentalité, très élevée au cours des premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire.

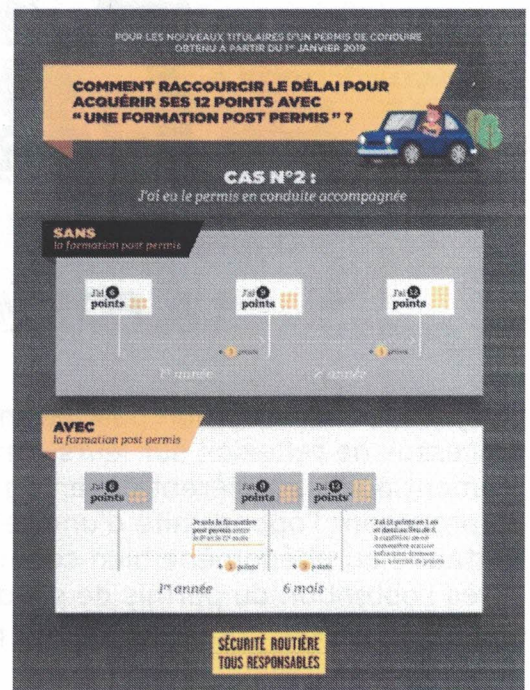
Le titulaire d'un premier permis de conduire qui suivra volontairement une formation complémentaire bénéficiera d'une réduction du délai probatoire.

Pour profiter de cet avantage, il devra par ailleurs, durant ce délai, ne commettre aucune infraction ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire.

Si ces 2 conditions sont remplies, le délai probatoire sera réduit d'une année passant ainsi de 3 à 2 ans. Comme c'est déjà le cas, le permis de conduire sera majoré de 2 points au bout de la première année du délai probatoire.



Pour les jeunes conducteurs qui ont opté pour l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), le délai probatoire sera réduit de 6 mois passant de 2 ans à 1 an et demi. Le bonus de point de 3 points qui existe déjà sera accordé au bout la période probatoire ainsi réduite.



Quand et quelle durée ?

La formation complémentaire interviendra entre le 6ème et 12ème mois après l'obtention du permis de conduire. Elle durera 1 jour.

Elle comprendra :

- Un module général précisant les enjeux de cette formation complémentaire.
- Un ou plusieurs modules spécialisés permettant aux conducteurs ayant peu d'expérience de conduite de percevoir davantage les risques et mieux connaître les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés.